



C'est le moment d'assurer l'avenir de l'énergie hydroélectrique en changeant de paradigme

Réchauffement climatique, souveraineté et sécurité énergétiques... l'heure est au changement de paradigme pour l'hydroélectricité. Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, les décideurs français et européens doivent en tenir compte et passer à l'acte pour assurer l'avenir hydroélectrique, et vite !

Engagée depuis 2015 contre les mises en demeure de la Commission européenne envers la France pour exiger la mise en concurrence des concessions hydrauliques françaises, l'Alliance CFE UNSA Énergies considère que le contexte est plus que jamais adapté à la **clôture de ces contentieux aussi obsolètes qu'inéquitables**.

Le contexte géopolitique issu du conflit russo-ukrainien, ainsi que les conclusions de la récente commission d'enquête parlementaire, ont en effet remis au goût du jour les **impératifs de souveraineté énergétique**, alors que les tensions sur le passage des hivers nous rappellent l'**impératif de sécurité d'alimentation électrique** du pays.

De même, **la gestion de l'eau prend une importance stratégique croissante** du fait des effets du réchauffement climatique, sécheresse et changement de régimes hydriques en tête. La sécheresse hivernale inédite qu'a connue la France ne vient qu'en renforcer l'urgence. Pour toutes ces raisons, notre **outil hydroélectrique national est au cœur d'enjeux stratégiques**, de sécurité et de souveraineté, qui **interdisent le maintien de l'hypothèse concurrentielle**.

C'est pourquoi l'Alliance CFE UNSA Énergies a interpellé la ministre de la transition énergétique lors d'une rencontre le 5 mai pour lui demander de **mettre un terme à l'épée de Damoclès que constituent les mises en demeure européennes**. L'enjeu, c'est aussi de **faciliter et relancer les investissements dans l'hydroélectricité** qui est, faut-il le rappeler, la première des énergies renouvelables, qui plus est pilotable et totalement souveraine.

La Ministre a alors annoncé qu'elle travaillait à cette solution, qu'il s'agisse de la **quasi-régie**, qui n'est pas dénuée d'inconvénients comme l'a indiqué la Cour des Comptes en février, ou du **régime d'autorisation**. Créer les conditions de mise en œuvre de cette solution, c'est ce que l'Alliance CFE UNSA Énergies a demandé aux parlementaires qu'elle a rencontrés ces dernières semaines.

Cette solution, qui doit être définitive et répondre aux intérêts des salariés, est d'autant plus urgente et incontournable que les opérateurs européens de l'hydroélectricité viennent de s'adresser à la Commission européenne pour lui rappeler que **l'hydroélectricité est un des piliers de la transition énergétique européenne** et donc du Green Deal de la Commission, et lui demander de **créer un environnement favorable aux investissements industriels et aux missions d'intérêt général** !

Outre reconnaître le rôle de l'hydroélectricité en l'intégrant pleinement dans les différents textes en débat à Bruxelles, la Commission doit sortir de l'emprise de son dogme concurrentiel et donner aux États-Membres toute latitude pour **adapter leur cadre juridique et réglementaire aux nouveaux enjeux de l'hydroélectricité**. Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, **l'eau comme l'électricité relèvent chaque jour un peu plus des biens publics** !

L'avenir de l'hydroélectricité française et de ses salariés s'écrit aujourd'hui, et l'Alliance CFE UNSA Énergies y prend toute sa part.